

Il n'y a pas d'observation particulière à faire relativement à la durée des *vacances de Pâques*, au *congé hebdomadaire* et aux *heures de classe* ; ce sont les dérogations habituelles aux dispositions du règlement :

Au lieu de finir avec le mardi après Pâques, les *vacances de Pâques* se sont ordinairement prolongées jusqu'au vendredi après Pâques ou jusqu'au lundi après Quasimodo.

Au lieu de se borner à l'après-midi du jeudi, le *congé hebdomadaire* était fixé a) à toute la journée du jeudi, pour la plupart des écoles dirigées par des religieuses — un certain nombre de celles-ci consacraient cependant la matinée de ce jour à la direction de cours pour l'enseignement de ces ouvrages à l'aiguille aux adultes —, pour quelques écoles de garçons ainsi que pour deux écoles mixtes dirigées par des instituteurs — la salle de classe de ces écoles mixtes devait dans la matinée être à la disposition d'une institutrice pour l'enseignement des travaux à l'aiguille aux filles ; b) à deux demi-journées, pour les écoles de Wiltz.

Au lieu d'être fixées aux heures de 8 à 11 et de 1 à 4, les *heures de classe* étaient assez souvent, dans la matinée, celles de 8½ à 11½ ou de 9 à 11½, dans l'après-midi, celles de 1 à 3½ ou de 1½ à 4 ou de 2 à 4 heures ; ou elles présentaient d'autres variations, soit pour toute l'année, soit pour l'un ou l'autre semestre, soit même pour tel mois seulement, selon les besoins de la saison et les conve-

---

6) La commune de Wilwerwiltz ;

*Octobre.*

7) Les 6 communes suivantes : Arsdorf, Bastendorf, Bigonville, Bourscheid, Neunhausen, Putscheid ;

8) Les 13 communes suivantes : Alscheid, Asselborn, Bœvange, Boulaide, Consthum, Eschweiler, Gesdorf, Harlange, Heiderscheid, Heinerscheid, Hachiville, Mecher, Winseler ;

et les 18 sections suivantes des 4 communes sub 2, b) : Bashellain, Hautbellain, Huldange, Wilwerdange ; Eselborn, Reiler, Urspelt, Weicherdange ; Bockholtz, Dorscheid, Neidhausen, Rodershausen, Untereisenbach, Wahlhausen ; Drauffelt, Munshausen, Roder, Siebentaler.